

Dannemarie, le 16 avril 2020

Note d'informations

Inscription en accueil de loisirs (périscolaire) et restauration scolaire – année scolaire 2020 /2021

Les inscriptions pour les accueils de loisirs et les restaurants scolaires gérés directement par la Communauté de Communes Sud Alsace-largue pour l'année 2020 - 2021 auront lieu prochainement. Vu les circonstances exceptionnelles et dans le but de simplification des démarches, les inscriptions via le « **PORTAIL FAMILLE** » sont privilégiées. **Les personnes n'ayant pas la possibilité de s'inscrire dans la démarche dématérialisée pourront procéder à une inscription sous format papier dès que les conditions le permettront, et selon les modalités définies par la communauté de communes.**

Pour rappel, le nombre de place par structure est limité. De ce fait, il vous est demandé de faire des demandes de prise en charge cohérentes avec vos besoins réels. Si ce n'est pas le cas, l'art. 10.2 du règlement consultable sur le portail famille pourra être appliqué en septembre 2020. **Les documents nécessaires aux inscriptions seront disponibles sur le « PORTAIL FAMILLE » dès fin avril 2020. Les dossiers d'inscription et les demandes de présences devront être transmis entre le 4 mai et le 15 mai 2020.** Ces demandes seront étudiées en fonction des critères de priorité définies à l'art. 9.2 du règlement d'accueil du service de restauration scolaire et accueils de loisirs.

Au-delà du 15 mai 2020, les seuls critères de priorité retenus seront la disponibilité des places et la date de dépôt du dossier complet.

A la fin de la période d'inscription, les demandes seront étudiées par les services.

Les familles bénéficiant d'un compte sur le portail pourront accéder à leur planning validé courant juillet 2020 et gérer les modifications via le portail. **Les familles pour lesquelles les demandes n'auront pas pu être prises en compte seront contactées.** De ce fait, sans nouvelles de notre part, vous pourrez considérer les créneaux réservés lors de la période d'inscription comme validés.

Les familles ne disposant pas de compte portail aujourd'hui ou devant ajouter un enfant sur leur compte (enfant entrant en maternelle) peuvent faire la demande d'une ouverture dès à présent (voir modalité ci-dessous).

Pour toutes informations utiles, rendez-vous sur le portail famille :

<https://sudalsacelargue.portail-familles.net>

1. Inscriptions via le Portail Famille :

- **Vous ne disposez pas encore de compte famille :**

- Faites une demande d'ouverture de compte :
 - Pour les familles dont les enfants fréquentent déjà des structures : faites une demande d'ouverture de compte par simple mail à l'adresse suivante : jeunesse@sudalsace-largue.fr
 - Pour les familles dont les enfants n'ont jamais fréquenté de structure : faites une demande d'ouverture de compte famille en complétant et retournant par mail la demande d'ouverture présente sur le portail à l'adresse : jeunesse@sudalsace-largue.fr
- Instruction de votre demande par les services intercommunaux et envoi d'un mail d'activation
- **Validez votre demande d'inscription** au « Portail Famille » **en cliquant** sur le lien présent dans le mail que vous aurez réceptionné après avoir retourné les éléments ci-dessus. Celui-ci contiendra également vos identifiants de connexion.
- **Connectez-vous au « Portail Famille »**, puis vérifiez, **complétez les informations de votre compte portail (informations « famille » et informations « enfant »)**, **acceptez les conditions générale des onglets famille et enfants et enregistrez**. Attention tout compte incomplet (dont les champs obligatoires ne sont pas remplis) ou non validé (onglet famille et onglet enfant) ne sera pas transmissible et ne sera pas traité par les services.
- Les services intercommunaux valideront votre compte et ensuite vous pouvez procéder à l'inscription de votre enfant.

- **Vous disposez d'un compte famille :**

- Remplissez la « FICHE DE RENSEIGNEMENT » et la « FICHE DE PRESENCE » téléchargeable sur le portail <https://sudalsacelargue.portail-familles.net> à compter du 30 avril 2020
- Transmettez les **accompagnées des pièces justificatives via votre compte famille « pièces justificatives à fournir »** entre le 4 et le 15 mai 2020, puis vérifiez les informations famille et enfant de votre compte.

Attention, vous ne pourrez pas ajouter d'enfants sur votre compte portail (enfant entrant en maternelle par exemple). Pour ce faire, il convient de vous rapprocher de nos services : **adressez un mail à la structure souhaitée indiquant l'identité de l'enfant à ajouter et sa date de naissance**. Nos services intégreront l'enfant dans la base, il vous appartiendra ensuite de compléter l'ensemble de son dossier.

2. Inscriptions au format papier

Vous ne pouvez pas faire vos inscriptions via le portail famille : des permanences pour déposer vos demandes d'inscription papier seront organisées au pôle enfance jeunesse à Dannemarie pour l'ensemble des structures **dès que les conditions le permettront, et selon les modalités définies par la communauté de communes**. Il est précisé que tant que les structures ne rouvrent pas du fait des conditions de confinement liées à la crise sanitaire, **tout dépôt de dossier dans les boîtes à lettres des structures ne sera pas instruit**, quel que soit la durée de la période.

Par ailleurs, pour toute inscription « papier », il sera nécessaire de compléter un nouveau dossier dans son intégralité. Il sera téléchargeable sur le site internet de la collectivité : <http://www.sudalsace-largue.fr/enfance-jeunesse.html> dès l'ouverture des permanences de réception.

3. Informations pratiques

Lieu d'accueil en fonction du lieu de scolarisation – rentrée 2020 / 2021		
Lieu de scolarisation de l'enfant	Lieu d'accueil à la rentrée	Contacts
Balschwiller – Buethwiller - Eglingen	ALSH de Balschwiller	clsh-balschwiller@sudalsace-largue.fr
Hecken – Falkwiller – Gildwiller - Diefmatten	Midi : Resto. Scol. Hecken Soir : ALSH Balschwiller	s.schittly@sudalsace-largue.fr clsh-balschwiller@sudalsace-largue.fr
Bernwiller	Périscolaire midi et soir à Bernwiller	peri.bernwiller@sudalsace-largue.fr
Dannemarie	ALSH de Dannemarie	clsh-dannemarie@sudalsace-largue.fr
Montreux-Vieux / Chavannes sur l'Etang	ALSH de Montreux-Vieux / antenne de l'ALSH à Chavannes sur l'Etang	clsh-montreux@sudalsace-largue.fr
Montreux-Jeune	ALSH de Montreux-Vieux	
Eteimbes	ALSH de Bréchaumont	clsh-brechaumont@sudalsace-largue.fr
Traubach le Bas – Traubach le Haut - Wolfersdorf	Midi : Resto. Scol. Tr - Haut Soir : ALSH Bréchaumont	s.schittly@sudalsace-largue.fr clsh-brechaumont@sudalsace-largue.fr
Ballersdorf	Restaurant scolaire à Ballersdorf	s.schittly@sudalsace-largue.fr
Hagenbach – Gommersdorf	Restaurant scolaire à Hagenbach	
Retzwiller	Restaurant scolaire à Retzwiller	



Documents à transmettre lors de l'inscription :

- Carnet de vaccination
- Dernier avis d'imposition des membres du foyer (2019 sur l'année 2018)
- Justificatif de domicile si l'adresse de l'avis d'imposition est différente de l'adresse renseignée dans le dossier d'inscription
- Attestation indiquant que l'enfant bénéficie d'un contrat de responsabilité civile (possible de la déposer à la rentrée scolaire)
- Le cas échéant, jugement de garde de l'enfant

Informations complémentaires :

Service enfance jeunesse intercommunal

Courriel : jeunesse@sudalsace-largue.fr